

# Application de la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres

2008/2184(INI) - 27/11/2008

Le Conseil a approuvé une série de **Conclusions** sur l'évaluation qu'il porte sur la mise en œuvre de l'[Approche globale sur la question des migrations](#), ainsi que et sur le partenariat avec les pays d'origine et de transit.

Tout en réaffirmant la pleine pertinence de l'Approche globale et la validité de ses orientations en particulier en ce qui concerne les 3 volets de l'Approche globale (une bonne organisation de la migration légale, la prévention et la lutte efficaces contre l'immigration irrégulière et le renforcement du lien entre migration et développement), il relève que sa mise en œuvre devra relever certains défis liés notamment :

- aux limites des capacités administratives et techniques des différents partenaires;
- au temps nécessaire pour faire émerger des initiatives et obtenir des résultats concrets dans ce domaine sensible;
- à la nécessaire coordination entre les administrations compétentes des deux côtés;
- à la complexité des outils financiers;
- à la nécessité d'améliorer l'articulation avec la relation extérieure d'ensemble entretenue avec le pays intéressé ou la région concernée.

Le Conseil souligne que l'Approche globale s'est d'ores et déjà traduite par plusieurs initiatives concrètes et positives favorisant une meilleure compréhension de tous les aspects de la migration et de nouvelles formes de dialogue et de coopération. Elle offre notamment un cadre politique commun qui permet de mieux intégrer les enjeux migratoires dans les relations extérieures de l'Union européenne, sur la base d'un partenariat effectif et équilibré avec les pays tiers. C'est ce cadre qui constitue le cadre de référence pour un dialogue constructif en matière migratoire par l'Union européenne avec d'autres ensembles géographiques (notamment, l'Afrique et les pays de la zone méditerranée ainsi que l'est et le sud-est de l'Union).

Le Conseil conclue que le succès concret de l'Approche globale appellera à plus de coordination et de cohérence entre les politiques, en particulier dans le lien avec les relations extérieures de l'Union européenne et avec les politiques de développement, un engagement politique durable et des capacités d'action améliorées et amplifiées.